



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2024/01/DCSE/BPE/EPU du 10 avril 2024, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à l'autorisation de défrichement,
- au permis d'aménager sur le territoire de la commune de Nonville au bénéfice de la SASU LE CLOS DE NONVILLE,
- au permis d'aménager sur le territoire de la commune de Treuzy-Levelay au bénéfice de la SASU LE CLOS DE NONVILLE,
- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme (PLU) de la commune de Nonville,
- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme (PLU) de la commune de Treuzy-Levelay,

nécessaires à la réalisation du projet touristique « Les lodges du Lunain » porté par la SASU LE CLOS DE NONVILLE.

Cette enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du mardi 14 mai 2024 à 9h00 au jeudi 13 juin 2024 à 17h15** en mairies de Nonville (77140) et de Treuzy-Levelay (77710).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nonville (77140), sise Place de la Mairie, où toutes observations destinées au commissaire enquêteur pourront être adressées par courrier.

Madame Monique DELAFOSSE, architecte honoraire, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire.
Monsieur Fabien FOURNIER, jardinier paysagiste et formateur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier de l'enquête publique, comprenant notamment, l'avis de la MRAe, le mémoire du maître d'ouvrage en réponse à cet avis, les procès-verbaux des réunions d'examen conjoint des personnes publiques associées, seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de Nonville, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - en format papier,
 - en version numérique, sur une borne informatique dédiée fourni par Publilégal,
- à la mairie de Treuzy-Levelay, sise Place Gustave Moufrond (77710),
 - en format papier,
- en version numérique :
 - sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques

Les observations et propositions éventuelles du public pourront être consignées :

- en mairies de Nonville et de Treuzy-Levelay, aux jours et heures d'ouverture :
 - sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- en mairie de Nonville :
 - sur le registre dématérialisé accessible sur la borne informatique dédiée, fournie par Publilégal,
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques
- par courrier électronique à l'adresse suivante : lodgesdulunain-nonville@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

À la mairie de Nonville :

- vendredi 24 mai de 14h15 à 17h15,
- jeudi 13 juin de 14h15 à 17h15,

À la mairie de Treuzy-Levelay :

- mardi 14 mai de 14h00 à 17h00,
- samedi 1er juin de 9h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du représentant de la SASU LE CLOS DE NONVILLE : **Monsieur Vincent PERTUSIER – v.pertusier@groupe-bertrand.com**

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de Seine-et-Marne (DCSE – BPE – 12, rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex).

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Nonville, à la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE – 12 rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex) ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques), afin d'être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Au terme de cette enquête, il sera statué par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation de défrichement, en vue de la réalisation du projet touristique « Les lodges du Lunain » au sein du domaine du Clos de Nonville, situé sur le territoire des communes de Nonville et Treuzy-Levelay. Les permis d'aménager sur le territoire des communes de Nonville et de Treuzy-Levelay, au bénéfice de la SASU LE CLOS DE NONVILLE, ainsi que les déclarations de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU) des communes de Nonville et Treuzy-Levelay, seront soumis à l'avis de chacun des conseils municipaux de ces communes.